

ARRETE portant remplacement du Maire ARR2023_0113

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-17 ;

VU la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

VU le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 et notamment son article 6,

Considérant le dépôt de plainte effectué par Madame le Maire le 18 juin 2023 à la suite de menaces de mort proférées à son encontre dans l'exercice de ses fonctions,

Considérant que l'auteur des faits a été déféré devant le Procureur de la République le 19 juin 2023 et comparaitra devant le tribunal correctionnel lors d'une audience prévue le 29 novembre 2023 ou à une éventuelle date ultérieure décidée par le tribunal ;

Considérant que Madame le Maire a demandé que la commune lui accorde la protection fonctionnelle dans le cadre de ce contentieux ;

Considérant que Madame le Maire est susceptible de se trouver en situation de conflit d'intérêt, mais non d'opposition d'intérêt, avec la commune ;

Considérant que seul le Conseil Municipal peut délibérer sur cette demande ;

Considérant que Madame le Maire ne peut, en conséquence, convoquer le Conseil Municipal mais qu'elle doit, puisqu'empêchée, être provisoirement remplacée dans ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations.

ARRETE :

ARTICLE PREMIER – Madame Yolande PEYTAVIN, Première Adjointe, est chargée de convoquer le Conseil Municipal du 9 octobre et d'en arrêter l'ordre du jour ;

ARTICLE 2 - Madame Yolande PEYTAVIN, Première Adjointe, présidera la séance sur la question de le demande de protection fonctionnelle de Madame le Maire et sera chargée de rapporter ce point ;

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VENISSIEUX, le 29 septembre 2023



Le Maire,

Michèle PICARD